République Française
Département LOIRET
COMMUNE DE COUDROY

Délibérations
Séance du 27 Mai 2025

L'an 2025 et le 27 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : AVRIL Fabien, GAMARD Éric, SELVON Christian

Excusés ayant donné un pouvoir : BOURGEOIS Fabien à Éric GAMARD, NIKITINE Joël à BEAUDOIN Marie-Laure, OZANNE Marc à FLORES Christiane
Absent : BERTON Jean-Luc

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 16/05/2025
Date d'affichage : 16/05/2025

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS
Le : 28/05/2025

Et publication ou notification
Du :

A été nommé(e) secrétaire : SELVON Christian

Objet(s) des délibérations

- Décision modificative - 2025-18
- Demande d'emprunt - 2025-19
- Avis pour un dossier de centrale agrivoltaïque au sol situé à Chailly-en-Gâtinais - 2025-20
- Tarif des tables pour le marché de Noël - 2025-21
- Demande de subvention auprès du Département - 2025-22

- **Décision modificative** (Réf : 2025-18)

Madame le Maire informe que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) conformément aux articles R.2321-1 et D. 3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La décision modificative proposée, est la suivante :

FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Dépenses		Dépenses	
681/042 - Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 756,63 €		
023 - virement à la section d'investissement	-1 756,63 €		
Total	0		
Recettes		Recettes	
		2804183/040 -projets d'infrastructure d'intérêt national	1 756,63 €
		021 - virement à la section de fonctionnement	-1 756,63 €
Total			0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- d'approuver la décision modificative,
- et charge Mme le Maire à l'exécution de la décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Demande d'emprunt** (Réf : 2025-19)

Mme le Maire a sollicité la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un emprunt de 20 000,00 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :
- Montant emprunté : 20 000,00 €,
- Taux fixe sur 10 ans : 3,72 %,
- Échéance trimestrielle constante : 601,05 €
- Déblocage des fonds : déblocage au plus tard le 30/06/2025
- Commission d'engagement : 80,00 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Avis pour un dossier de centrale agrivoltaïque au sol situé à Chailly-en-Gâtinais**

(Réf : 2025-20)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une installation d'une centrale agrivoltaïque au sol sera implantée sur la commune de Chailly-en-Gâtinais et comprend un dossier de permis de construire n° 045 066 24 L0005.

Dans le cadre des dispositions de l'article L122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupement intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, la commune se trouvant incluse dans le périmètre, doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

♦ Donne un avis favorable à ce projet

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Tarif des tables pour le marché de Noël** (Réf : 2025-21)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la location des tables lors du marché Noël nocturne. Elle propose les montants suivants :

- 20,00 € les tables dans la salle socioculturelle "Maryse Bastié",
- 15,00 € pour les exposants à l'extérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Cette délibération est reconduite tacitement sauf en cas de modification.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Demande de subvention auprès du Département** (Réf : 2025-22)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Département du Loiret concernant la prestation animée par les "Échos de Chamerolle" lors de la messe du 31/08/2025 à Coudroy à l'occasion de la Saint Fiacre.

Le montant de cette prestation est de 500,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite une subvention auprès du Département du Loiret, avec autorisation de préfinancement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 28/05/2025

Secrétaire de séance

Christian SELVON

MAIRIE DE COUDROY 45260 COUDROY

Le Maire

Christiane FLORES